

Traits nécessaires et suffisant pour l'indication de la structure prosodique

Philippe Martin, CLILLAC-ARP EA3967, UFRL, Université Paris Diderot

Le concept de structure prosodique, pierre angulaire de l'analyse phonologique de l'intonation de l'énoncé, a, chez la plupart des auteurs, trouve son origine dans 1) les propriétés de la structure syntaxique (telle que définie dans les différentes écoles) et 2) les propriétés des unités phonologiques (phonèmes) des systèmes linguistiques étudiés. Ainsi, dans la période 1970-1980, la structure prosodique, définie comme hiérarchie de groupes accentuels, est directement dérivée de l'organisation syntaxique locale ou globale de l'énoncé, et les manifestations acoustiques (essentiellement des variations de hauteur mélodique) censées être corrélées avec la structure prosodique traitées comme des morphèmes intonatifs.

Ainsi, les continuations majeure et mineure établies par Delattre (1966) apparaissent comme autant de morphèmes intonatifs, renforçant encore le parallélisme avec la structure syntaxique dont l'organisation est (partiellement) indiquée en français par des morphèmes de flexion nominale (genre, nombre) et verbale (personne, temps, mode). De même, les contours C0, C1, C2,..., Cn définis par Martin (1975) constituent des morphèmes intonatifs indiquant la structure prosodique. Plus tard, Lonchamp (1998) préconise pour la description des séquences prosodiques l'emploi des morphèmes de continuation majeure forte (CMF), de continuation majeure (CM), de continuation mineure (Cm), de contour de finalité (CF) et de parenthèse basse (PB). On retrouve chez Mertens (2001, 2006) une conception analogue qui implique la présence obligatoire d'une frontière prosodique majeure, donc d'un morphème intonatif, dans des énoncés avec dislocations à gauche, pour lesquelles l'élément disloqué apparaît le premier.

Toutefois, l'analyse de corpus de parole dite « spontanée » (i.e. non préparée) a quelque peu ébranlé ces certitudes. Avanzi (2005) par exemple a remarqué que beaucoup de réalisations de dislocations à gauche ou à droite ne présentaient pas de frontière prosodique, contrairement à ce que beaucoup d'auteurs avaient prédit, se basant sans doute sur la seule parole de laboratoire. De même (Avanzi et Martin, 2007), l'examen des réalisations prosodiques de certains professionnels de la parole politique (ex.: S. Royal) montre que les manifestations des contours dits de continuation majeure ne sont pas du tout ceux attendus.

Pour tenter d'élaborer un principe explicatif rendant compte de ces observations, ce travail pose que si structure prosodique il y a, elle est nécessairement non pas indiquée par des morphèmes intonatifs qui, de par leur nature fonctionneraient aussi comme des phonèmes, mais par un réseau de contrastes prosodiques, manifestés par des traits de variation mélodique, de durée, d'intensité, etc. (Rappelons au lecteur pressé que les oppositions fonctionnent sur l'axe paradigmatique, et les contrastes sur le plan syntagmatique ; les contrastes portent donc sur les différences d'un contour par rapport à un autre contour situé ailleurs dans le même énoncé ; les oppositions portent elles sur les différences d'un contour par rapport à tous ceux qui pourraient apparaître à la même place). Ces manifestations acoustiques obéissent à un principe simple (et bien connu) : toute marque prosodique participant à l'indication de la hiérarchie prosodique ne doit se différencier que de toutes les autres marques qui pourraient apparaître à sa place et ce dans les axes syntagmatiques et paradigmatiques. De plus, dans le cas de l'indication de la modalité déclarative ou interrogative de l'énoncé, toute marque prosodique dominée par un autre élément linguistique de nature non prosodique est neutralisée dans son fonctionnement et est donc susceptible de

ne pas manifester de caractéristiques « canoniques » dans l'indication de cette modalité.

Ces principes ne font que généraliser, pour rendre compte de l'intonation de l'énoncé, l'exemple du contour de modalité terminal (du noyau), qui dans l'indication de la modalité déclarative ou interrogative (et des ses variantes) n'est pas nécessairement réalisé avec une mélodie descendante (cas déclaratif) ou montante (cas interrogatif) si un élément non prosodique assure par ailleurs l'indication de la modalité. Ainsi la présence d'un ponctuant (*hein, voila,...*) neutralise le contour final déclaratif final (du noyau) qui pourra dès lors être réalisé plat ou même montant. D'autre part, l'emploi d'une marque morphosyntaxique indiquant l'interrogation (inversion sujet verbe, emploi de *est-ce-que,...*) pourra entraîner la présence d'une descente mélodique terminant un énoncé interrogatif.

Partant de ce principe, on peut calculer les traits nécessaires et suffisants que doivent présenter les contours prosodiques dans les axes syntagmatiques et paradigmatisques pour assurer l'indication de la structure prosodique, y compris dans la perspective d'une extension macrosyntaxique en séquence de préfixes, noyau, parenthèse, postfixes et suffixes. Toutefois, on se limitera au calcul des traits nécessaires et suffisants dans l'indication d'une structure prosodique supposée non soumise à la dominance de marques d'autres natures, syntaxiques, morphologiques ou sémantiques. Ce calcul sera validé par des exemples extraits de corpus de français parlé, analysés acoustiquement. On verra en particulier pourquoi les exemples souvent traités de dislocation à gauche ne comprenant que deux unités accentuelles peuvent faire l'économie d'une frontière prosodique majeure dans leurs réalisations attestées.

Références

- AVANZI, Mathieu (2005) Quelques hypothèses à propos de la structuration interne des périodes *Proceedings of the IDP05 International Symposium on Discourse-Prosody Interfaces*, C. Auran, R. Bertrand, C. Chanet, A. Colas, A. Di Cristo, C. Portes, A. Reynier & M. Vion (éds). CD-ROM.
- AVANZI, Mathieu et Philippe MARTIN (2007) Phénomènes de désaccentuation en français contemporain *Colloque PFC Des corpus oraux aux théories phonologiques : le cas du français*, 12-14 juillet 2007, Université Western Ontario, London, Ontario.
- DELATTRE, Pierre (1966) Les dix intonations de base du français *French Review* 40, 1: 1-14.
- LONCHAMP, François (1998) Prédire l'intonation des phrases affirmatives : Facteurs rythmiques et syntaxiques, *Verbum* 17/1, 37-45.
- MARTIN, Philippe (1975) "Analyse phonologique de la phrase française", *Linguistics*, 146 (Fév. 1975), 35-68.
- MERTENS, Piet, Jean-Philippe GOLDMAN, Eric WEHRLI et Arnaud GAUDINAT (2001) La synthèse de l'intonation à partir de structures syntaxiques riches. *TAL*, 42 (1), 145-192.
- MERTENS, Piet (2006) A Predictive Approach to the Analysis of Intonation in Discourse in French in *Prosody and Syntax*, Kawaguchi, Yuji, Ivan Fónagy and Tsunekazu Moriguchi (eds.), 65 ff.